

# La propriété industrielle expliquée

À l'invitation de Laurent Damiani, directeur de l'Eurodev center, des patrons de société et décideurs économiques du secteur se sont retrouvés à la pépinière d'entreprises de l'Eurozone Forbach Nord pour une conférence sur le thème de la propriété industrielle. Présentée par Christof Viel, spécialiste de la question, les invités ont pu parfaire leurs connaissances sur le sujet.

Christof Viel leur a détaillé les trois branches de la propriété industrielle : les bre-

vets, les marques et les créations artistiques. Et a illustré ses propos avec un exemple concret, à savoir l'innovation apportée par une société sarroise sur les bras articulés d'un camion-benne. Grâce à une nouvelle forme en "zigzag" à une extrémité du bras, l'entreprise a pu déposer un brevet européen du modèle et ainsi tirer profit des contrats de licence, mais aussi déposer une marque puisque tous les camions équipés de ces bras ont été nommés de la même manière. Enfin, l'aspect es-

thétique de l'innovation a lui aussi été protégé.

La réunion s'est conclue sur une série de questions des invités, notamment sur le coût d'un brevet. « *Il est souvent surestimé* », a expliqué Christof Viel, rappelant qu'en France qu'un dépôt de marque revient à 500 € pour une durée de dix ans et un brevet de 2 000 à 3 000 € pour 20 ans de protection. Et de conclure en précisant que le brevet peut être bien utile en cas de contrefaçons de la part de concurrents.



*Christof Viel, spécialiste de la propriété industrielle a traité cette question à l'Eurodev center, devant des chefs d'entreprise et élus du secteur.*

REPUBLICAIN LORRAIN - 31/01/09